



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Trente et unième réunion du Comité d'experts*

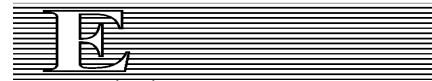
Réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)  
22 – 25 mars 2012



**AFRICAN UNION  
COMMISSION**

*Septième réunion du Comité d'experts*



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/31/13  
AU/CAMEF/EXP/13/VII  
13 mars 2012

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

## Contexte

Le présent rapport, établi pour donner suite aux décisions et recommandations de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, est une communication conjointe de la Commission de l'union africaine (CUA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Le rapport donne un aperçu des principales activités entreprises individuellement ou conjointement par la CUA ou le secrétariat de la CEA pour donner suite aux décisions et résolutions pertinentes de la Conférence des ministres de 2011. À cet égard, il met en relief un certain nombre de réalisations majeures des États membres et contient des recommandations sur la manière d'améliorer encore l'action entreprise.

Le rapport sera utile au Comité d'experts lors de l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour sous *Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la CEA de 2011*. Les recommandations du Comité d'experts sur le rapport seront intégrées dans le rapport qu'il soumettra à la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Union africaine et de la CEA pour examen et orientations complémentaires.



## Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de la CUA et de la CEA de 2011

Décisions et recommandations		Mesures prises par la CUA et la CEA
Décisions/Résolutions	Déclaration ministérielle	
<b>879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et communautés économiques régionales : entreprendre davantage de travaux de recherche et créer un corps de connaissances sur le rôle de l'État, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes dans la transformation économique ;</li> <li>• Commission économique pour l'Afrique et Institut africain de développement économique et de planification: fournir un appui technique au renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs politiques, ainsi que de leurs plans et stratégies de développement;</li> <li>• Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et commissions économiques régionales: aider à la</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CEA continue de renforcer la capacité de l'État dans les pays qui sortent d'un conflit. Elle a réalisé dans ce cadre une étude sur la remise en état du service public dans les pays sortant d'un conflit.</li> <li>• La CEA mène actuellement une étude sur le rôle des institutions et de l'État dans le processus de développement en Afrique.</li> <li>• La CEA a soutenu le processus de l'adoption et de la ratification de la Charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance, laquelle est désormais entrée en vigueur, après avoir réuni un nombre suffisant de ratifications.</li> <li>• Le troisième Rapport sur la gouvernance en Afrique de la CEA, qui a pour thème « Élections et gestion de la diversité en Afrique » et couvre 41 pays africains, permet de renforcer la capacité de l'État de mieux gérer les élections à l'échelle nationale.</li> <li>• En 2011, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a introduit deux cours nouveaux de courte durée, l'un sur les notions fondamentales afférentes à la planification du développement (à l'intention des responsables des ministères et commissions de la planification) et l'autre sur l'analyse des données en vue de la planification du développement (à l'intention des responsables de niveau intermédiaire).</li> <li>• L'IDEP a aussi conclu des accords en vue de lancer un cours supplémentaire sur la planification à long terme, la construction de scénarios et l'analyse des</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
mise en place des capacités nécessaires à l'édification d'un État développementiste en Afrique.		<p>contrats à terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration avec l'Université Cheik Anta Diop (Dakar), un nouveau programme du niveau de la maîtrise a été introduit sur la planification du développement.</li> </ul>
<b>880 (XLIV) Objectifs du Millénaire pour le développement</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement: élaborer et mettre en œuvre un programme spécial de soutien aux pays africains où les progrès vers la réalisation des OMD sont les plus lents ;</li> <li>Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement: soutenir les efforts des pays africains en vue de promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les principales parties prenantes tendant à favoriser le développement social et humain par des politiques et programmes de protection sociale;</li> </ul>		<p><b>CUA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport sur les OMD a été adopté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Kampala, en juillet 2011.</li> <li>La CUA, la CEA, la BAD et leurs partenaires ont organisé diverses réunions pour débattre de la mise au point et de l'harmonisation des statistiques.</li> <li>Un atelier a été organisé pour former des statisticiens à l'utilisation de divers manuels établis sur les indicateurs des OMD;</li> <li>Un atelier a été organisé pour examiner le programme des priorités de l'après 2015.</li> <li>Dans le cadre du programme de développement des capacités, trois manuels sont en cours d'élaboration pour améliorer la collecte des données sur les OMD. Une étude sur les pratiques optimales dans les pays africains en matière de collecte, de diffusion et d'utilisation des statistiques relatives aux OMD a également été achevée. Ces manuels et études serviront à former des étudiants et des professionnels dans les centres de formation statistique en place.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission africaine de statistique a aussi approuvé un programme africain sur les statistiques ventilées par sexe, qui comporte un plan d'action quinquennal, dont l'application devrait améliorer l'analyse des OMD suivant une perspective sexospécifique.</li> <li>• Quatre ateliers sur la planification fondée sur les OMD ont été organisés et un manuel de formation sur le même sujet mis au point.</li> <li>• Une réunion du Groupe de réflexion africain sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement a été organisée et huit études de pays effectuées sur la protection sociale et les OMD.</li> <li>• En collaboration avec l'OCDE, une assistance en matière de suivi et d'analyse des engagements pris par les partenaires a été fournie dans le cadre de l'examen mutuel de l'efficacité du développement.</li> </ul> <p><b>CEA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CEA, conformément au plan de mise en œuvre du Groupe de pilotage des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et de son bras opérationnel, le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, a effectué des études de pays conformes aux OMD, qui ont été utilisées dans un manuel de formation sur les OMD, qui a servi à renforcer la capacité des pays africains de lier planification du développement et OMD.</li> <li>• La CEA, la CUA et la BAD, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, ont conçu une étude, qui a été réalisée dans des pays africains sélectionnés, sur la protection sociale comme instrument d'accélération de la réalisation des OMD. La version finale des huit études de pays sur la</li> </ul>

Décisions et recommandations		Mesures prises par la CUA et la CEA
Décisions/Résolutions	Déclaration ministérielle	
		protection sociale a été prise en compte dans l'élaboration d'une note de synthèse destinée à renforcer la sensibilisation et la communication sur la protection sociale dans les États membres.
<b>881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine: veiller à ce que l'appui apporté par les Nations Unies et d'autres partenaires au Programme décennal de renforcement des capacités soit mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et des mécanismes de coordination sous-régionale;</li> <li>• Organismes des Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement: mettre au point, sans tarder, un programme de travail complet pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;</li> </ul>	<p>o) <b>Encourager le soutien actuellement apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)</b> dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique) et des mécanismes de coordination sous-régionale destinés à renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional. Nous demandons le renforcement du Mécanisme de coordination régionale en Afrique grâce à la mise en place des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de travail complet pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine a été établi grâce aux ressources financières fournies par la CEA et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organismes et institutions des Nations Unies. Il a été approuvé par la douzième session du Mécanisme de coordination régionale. La CEA a lancé le processus consistant à étendre le programme de travail à tous les membres de la famille de l'Union africaine, conformément à la recommandation de la douzième session du MCR, étant donné que le programme initial couvrait uniquement l'Union africaine. À cet égard, des consultations sont en cours avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.</li> <li>• Le Mécanisme de coordination sous-régionale (MCSR) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été lancé en novembre 2011 avec l'appui de la CEA, qui a accueilli la manifestation. La CEA a également apporté un appui technique à l'élaboration du programme du MCSR. Elle appuie aussi le processus en cours d'établissement d'un plan d'activités pour le MCSR. La Commission dirige également la mise en place du MCSR pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux dans les deux sous-régions. Un groupe de travail a été mis sur pied pour élaborer les modalités de ce MCSR. Les programmes pluriannuels communs de la CEA et des communautés économiques régionales servent de modèle pour les MCSR, dont ils accroissent ainsi les chances de mise en application.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes des Nations Unies et Union africaine: renforcer davantage le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, compte tenu de son mandat élargi;</li> <li>• Apporter un appui en faveur des bureaux sous-régionaux afin d'accélérer le processus d'intégration régionale et d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à mieux faire face aux défis nouveaux liés au développement.</li> </ul>	<p>ressources humaines et financières nécessaires, à la mise en service de mécanismes de coordination sous-régionale en tant que lien formel entre l'Organisation des Nations Unies et les CER pour la mise en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, des programmes pluriannuels régionaux et l'application efficace du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine;</p>	
<b>882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• États membres, communautés économiques régionales, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement autres membres du système statistique africain: mettre en œuvre le Mécanisme d'évaluation par les pairs des systèmes statistiques nationaux et veiller à ce que tous les</li> </ul>	<p>d) <b>Soutenir les efforts en cours visant à harmoniser l'information statistique et en améliorer la qualité.</b> Nous demandons à la Banque africaine de développement (BAD), à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à la Commission économique</p>	<p><b>CUA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signature et ratification de la Charte africaine de la statistique:</b> Des lettres de rappel ont été adressées aux pays pour les inviter à signer et à ratifier la Charte. La CUA a effectué des missions dans quatre pays pour les encourager à ratifier la Charte. À ce jour, 21 pays ont signé la Charte et cinq autres l'ont ratifiée. Les lignes directrices, les normes et les indicateurs de mise en œuvre des principes de la Charte ont été adoptés durant StatCom-Africa III. Une étude d'autoévaluation a été effectuée et le système national de statistique du Sénégal révisé. À ce jour, neuf pays ont fait l'objet d'un examen et un programme d'examen de l'ensemble</li> </ul>



Décisions et recommandations		Mesures prises par la CUA et la CEA
Décisions/Résolutions	Déclaration ministérielle	
<p>pays soient couverts dans un délai de cinq ans;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• États membres, communautés économiques régionales, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement: prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de toutes les initiatives énoncées dans la Stratégie et élaborer plus avant d'autres stratégies dans de nouveaux domaines tels que les statistiques ventilées par sexe;</li> <li>• Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Fonds des Nations Unies pour l'enfance: intensifier leur collaboration pour lancer l'initiative AfricaInfo, afin d'affirmer son caractère continental et de mettre au point son plan de mise en œuvre.</li> </ul>	<p>pour l'Afrique de poursuivre les efforts qu'elles déploient actuellement pour mettre au point des stratégies et des programmes au titre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Nous saluons les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait, de ne ménager aucun effort pour le faire dans le délai d'un an. Nous demandons aux partenaires d'offrir un soutien technique et financier aux pays afin de les aider à mettre en œuvre diverses stratégies;</p>	<p>des pays africains dans un délai de cinq ans a été établi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stratégies d'harmonisation des statistiques en Afrique:</b> Divers groupes de travail ont tenu des réunions en vue d'examiner les statistiques dans leurs domaines respectifs. À la troisième réunion de la Commission africaine de statistique, les membres se sont engagés à soutenir la stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales, ont approuvé le Plan d'action pour l'Afrique 2011-2015 en faveur de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et du développement rural, dont ils se sont engagés à soutenir la mise en œuvre, et ont recommandé d'inclure dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) des dispositions concernant l'élaboration d'un plan stratégique sectoriel sur les statistiques agricoles, la production de statistiques agricoles, en veillant à ce que l'expertise technique et les fonds pour les statistiques agricoles soient orientés vers les institutions nationales appropriées qui sont dotées des infrastructures nécessaires pour produire ce genre de statistiques.</li> <li>• <b>Stratégie africaine de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008:</b> Le Groupe africain sur la comptabilité nationale a été transformé en un groupe de travail permanent sur la comptabilité nationale. La Journée africaine de la statistique de 2011 a eu pour thème le Système de comptabilité nationale de 2008.</li> <li>• <b>Plan d'action sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique:</b> La recommandation n'a pas été soumise au Sommet de l'Union africaine de juillet 2011; elle le sera au Sommet de juillet 2012 pour examen.</li> <li>• <b>Programme de formation statistique pour l'Afrique:</b> La CEA, la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, la Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
		<p>développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21) ont effectué des missions conjointes à Djibouti, au Libéria et en République démocratique du Congo. Ils ont mené une vigoureuse campagne afin d'aider à formuler des propositions concrètes pour améliorer la formation statistique dans ces pays, au moment où ceux-ci préparent leur SNDS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Système d'informations sur le marché du travail en Afrique:</b> La CUA, en collaboration avec tous les partenaires, a mis au point un plan d'action, un questionnaire harmonisé et une liste minimale d'indicateurs, qui ont été adoptés durant StatCom-Africa III.</li> <li>• <b>Mise en place de la base de données AfricaInfo:</b> La CUA, la CEA, la BAD et l'UNICEF ont élaboré un plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la base de données AfricaInfo.</li> <li>• <b>Symposium pour le développement de la statistique en Afrique:</b> Grâce aux efforts persévérants de sensibilisation, notamment à travers le Symposium, 29 pays ont déjà effectué un recensement de la population et de l'habitat et 24 autres envisagent de le faire avant 2014. Le septième Symposium pour le développement de la statistique en Afrique, tenu au Cap en janvier 2012, a réuni pour la première fois les services chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistique en vue de renforcer et faciliter la coordination entre les uns et les autres dans le domaine de la gestion et du suivi des problèmes qui touchent leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le symposium, qui portait sur « Les défis de l'infrastructure institutionnelle », a été un succès. Il a donné lieu à une feuille de route claire pour la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<b>884 (XLIV) Changement climatique et développement durable en Afrique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement: continuer d'œuvrer énergiquement pour que le programme ClimDev-Afrique profite aux pays africains et aux communautés économiques régionales et renforce les capacités de l'Afrique de faire face à ses problèmes de développement découlant des changements climatiques;</li> <li>• Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'autres partenaires: continuer d'aider les négociateurs et les décideurs africains chargés de la question des changements climatiques de sorte que l'Afrique continue de participer efficacement aux négociations internationales sur les changements climatiques;</li> </ul>		

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission économique pour l'Afrique et Centre africain pour les applications de la météorologie au développement: approfondir leur coopération, notamment en assurant la mise en application effective du mémorandum d'accord que les deux institutions ont signé lors du septième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII) en octobre 2010.</li> </ul>		
<b>885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appelle les États membres à augmenter les investissements dans la santé, y compris à en améliorer l'efficacité et l'utilité, par une planification et une budgétisation intégrées fondées sur des faits, la mutualisation des risques et le financement en fonction des résultats obtenus;</li> <li>Invite les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes novateurs, notamment</li> </ul>	<p>l) <b>Accroître les ressources destinées au financement de la santé</b> et approfondir le dialogue et le partenariat avec les ministères de la santé pour faire mieux comprendre les besoins en matière de santé, les exigences de la budgétisation et de la planification et veiller à un meilleur emploi des ressources afin de renforcer les système de santé. Nous nous engageons également à étudier d'autres stratégies</p>	<p>À la suite de l'adoption de la résolution, des changements ont été observés dans le domaine du financement de la santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de pays atteignant ou dépassant les 15% d'engagement est passé de 6 en 2009/2010 à 8 en 2010/2011.</li> <li>Chose plus importante, 42 pays sur les 54 que compte l'Union africaine ont accru leur investissement effectif par habitant en 2010/2011, même si le montant investi par 23 de ces pays était inférieur à 30 dollars des États-Unis.</li> <li>Sept États membres de l'Union africaine ont réduit leurs investissements effectifs par habitant dans le domaine de la santé.</li> <li>Vingt-six États membres de l'Union africaine ont augmenté le pourcentage global des ressources affectées à la santé.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>l'allégement de la dette, des partenariats public-privé et l'imposition (des produits dangereux par exemple);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exhorte les institutions régionales et les partenaires de développement à améliorer la coordination et l'harmonisation du soutien apporté aux priorités nationales en matière de santé de manière à assurer une meilleure santé aux populations africaines, en particulier aux groupes les plus vulnérables;</li> <li>• Invite les États membres à améliorer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation dans la gestion des ressources consacrées à la santé;</li> <li>• Demande aux États membres de développer le secteur de la médecine traditionnelle en tant que stratégie complémentaire et viable de limitation des coûts et de combler l'écart entre l'accès et les besoins en matière de santé;</li> <li>• Exhorte les États membres ayant des ressources humaines excédentaires</li> </ul>	<p>de financement de la santé, comme l'assurance maladie, la protection sociale, la mutualisation des risques et les partenariats public-privé ainsi que l'exploitation des possibilités et des engagements existants;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vingt-deux États membres de l'Union africaine ont réduit le pourcentage global des ressources affectées à la santé.</li> <li>• Dans certains cas, la réduction en pourcentage des ressources allouées à la santé, en même temps qu'une augmentation effective de l'investissement par habitant, a représenté un progrès [soit un pourcentage réduit d'un budget considérable pour la santé, mais représentant un montant accru par habitant].</li> <li>• Un progrès d'ensemble ressort d'une double analyse du pourcentage alloué à la santé et des investissements effectifs par habitant en matière de santé.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>dans le secteur de la santé à en déployer certaines vers les pays qui sortent de conflits ou de catastrophes, sur la base d'accords bilatéraux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourage les ministres des finances et de la santé à établir des partenariats afin de mettre en œuvre des stratégies qui instaurent des liens avec d'autres secteurs pour réaliser des synergies intersectorielles;</li> <li>• Demande aux États membres de s'employer à se conformer d'ici 2015 à la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique, adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine;</li> <li>• Exhorte les États membres, avec l'appui des partenaires de développement, à partager les meilleures pratiques et connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud;</li> <li>• Demande aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements financiers et de programmer leurs ressources en</li> </ul>		

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>temps opportun pour appuyer les processus et budgets nationaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encouragement à s'engager à établir des partenariats avec les ministères de la santé et d'autres parties prenantes compétentes, afin d'aboutir à de meilleurs résultats en matière de santé.</li> </ul>		
<b>Statuts et annexes du Fonds monétaire africain (AU/CAMEF/EXP/23(VI))</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité a été informé que les projets de statuts et annexes ont été soumis à la quatrième Conférence conjointe uniquement pour information. Cependant, certaines délégations ont manifesté l'intérêt de poursuivre les consultations pour enrichir et consolider le projet de statuts et annexes et ont déclaré qu'ils manifesteraient encore cet intérêt au niveau ministériel conjoint, tel que demandé par la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF), tenue à Yaoundé en décembre 2010.</li> </ul>		<p>Une réunion d'experts a été organisée les 27 et 28 juillet 2011 pour valider les statuts et les annexes portant création du Fonds monétaire africain. Il a été convenu d'envoyer les documents à des experts de renommée internationale pour plus ample examen. La Commission a pris contact avec le Fonds monétaire international en vue de l'examen du texte. Une réunion d'experts devrait être saisie du texte avant qu'il ne soit soumis à la prochaine réunion ministérielle conjointe en mars 2013.</p>
<b>886 (XLIV) Flux financiers illicites</b>		

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les gouvernements et les citoyens africains, ainsi que les partenaires internationaux de développement, à l'ampleur et aux effets nuisibles des flux financiers illicites sur le développement, et mobiliser aussi la volonté politique pour soutenir la mise en place des règles et règlements nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites;</li> <li>• Renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux pour essayer de réduire les flux financiers illicites;</li> <li>• S'attaquer aux flux financiers illicites quittant l'Afrique en créant une institution ou un organisme spécifique, tel qu'un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites et lui donner les moyens de traiter avec efficacité du problème;</li> <li>• Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique: jouer sans réserve un rôle de soutien dans la mise en œuvre des</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites a été créé le 18 février 2012 en Afrique du Sud. Il est présidé par Thabo Mbeki, ancien Président de la République d'Afrique du Sud et compte neuf autres membres.</li> <li>• La deuxième réunion du Groupe de haut niveau est prévue pour les 4 et 5 mai 2012.</li> <li>• Il a été créé pour le projet un comité technique composé de la CEA, de la CUA et d'autres grandes parties prenantes.</li> <li>• Une étude intitulée « Flux financiers illicites en provenance de l'Afrique : nature, dimensions et défis posés » a été lancée.</li> <li>• Des documents de recherche de base sur le sujet sont en cours d'élaboration.</li> </ul>



<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
mesures définies ci-dessus.		
<b>887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Félicite la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour leur rôle moteur dans la continuité de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle est devenue la principale tribune d'interaction entre scientifiques, décideurs politiques et secteur privé;</li> <li>Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de continuer à soutenir la mise en œuvre effective de ces initiatives pilotes.</li> </ul>	<p><b>p) Soutenir les investissements dans la science et la technologie:</b>          Nous saluons les efforts déployés actuellement par la CUA et la CEA pour assurer la continuité de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique. Nous demandons aux États membres, aux CER, à la CUA, à la CEA et aux partenaires de développement de soutenir le Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, le Réseau africain de développement et de transfert de technologies et le Réseau africain pour l'innovation dans le</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le prolongement des activités du Fonds africain de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, la CEA a, en application du principe « Unité d'action des Nations Unies », fourni un appui technique au Gouvernement rwandais pour la création du Fonds de dotation pour la science et l'innovation au Rwanda.</li> <li>La CEA a lancé un prestigieux Prix de l'innovation pour l'Afrique, en collaboration avec la Fondation africaine pour l'innovation basée en Suisse. Le Prix a pour objet de créer un cadre pour déceler des concepts et des projets novateurs; de favoriser, par la concurrence, l'innovation dans des secteurs d'importance clef en Afrique; de promouvoir, auprès des jeunes d'Afrique, la science, la technologie et l'ingénierie comme possibilités de carrière gratifiantes, stimulantes et exaltantes, en mettant en exergue les candidats ayant eu de bons résultats; d'encourager les entrepreneurs, les innovateurs, les organismes de financement et les prestataires de services d'aide à la création d'entreprises à échanger leurs idées et à explorer des perspectives commerciales innovantes.</li> <li>Le Réseau africain pour le développement et le transfert des technologies se compose de 34 grands organismes et offices africains appartenant à 12 pays et ayant en charge le développement, l'adaptation, la diffusion et le transfert des technologies. Une plate-forme en ligne combinant les avantages de l'innovation ouverte avec ceux des centres d'excellence physiques pour offrir des solutions</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
	<p>domaine des médicaments et des produits diagnostiques, qui sont autant de plates-formes destinées à stimuler le développement d'entreprises industrielles et commerciales innovatrices en Afrique et à faciliter l'intégration régionale par des collaborations, des alliances industrielles et l'innovation ouverte en matière de recherche-développement.</p>	<p>virtuelles ou sur place a été créée pour soutenir les activités du réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CEA, en collaboration avec le Laboratory for Engineering Education and Development (LEED) de l'Université de Boston et l'appui financier de la République de Corée, a lancé une plate-forme d'innovation en ingénierie biomédicale pour l'amélioration des soins de santé en Afrique en 2011. Le programme vise les objectifs suivants: a) former des médecins, des techniciens et des chercheurs qui s'intéressent ou participent à l'innovation, à la maintenance, à la conception et à la fabrication d'équipements et systèmes médicaux dans les hôpitaux et les laboratoires; b) aider les universités intéressées à mettre en place un programme d'enseignement destiné à former des ingénieurs biomédicaux; c) recenser, pour les soutenir, des étudiants talentueux et dotés d'esprit d'entreprise, grâce à la compétition internationale en matière de design médical, en les appuyant par des tuteurs et d) promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise à travers les écoles d'ingénierie biomédicale. En conséquence, un programme générique de mise au point d'un cursus d'enseignement en ingénierie biomédicale a été adopté. Ce programme aidera les universités participantes à mettre en place leurs propres programmes et départements d'ingénierie biomédicale. À l'heure actuelle, cinq universités d'Éthiopie, du Kenya, d'Afrique du Sud et de Zambie participent à l'initiative pilote et quatre autres universités ont fait des demandes de participation.</li> <li>• Le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques a désigné, dans le cadre de ses activités, 32 institutions africaines réparties dans les cinq sous-régions du continent comme centres d'excellence du Réseau. Ces institutions participent à des activités de recherche-développement et d'innovation sur les médicaments, les produits diagnostiques, les vaccins, le matériel médical et la médecine traditionnelle. Ces centres mettront en œuvre les projets du Réseau et mèneront des activités de renforcement des capacités sur le continent. Cette désignation a été faite au cours de la réunion</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
		annuelle des parties prenantes de 2011 à laquelle ont pris part plus de 400 participants, dont des scientifiques, des décideurs, des donateurs, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales d'Afrique et d'ailleurs. De nombreuses tables rondes interactives axées sur les partenariats, le financement et l'industrie pharmaceutique locale ont eu lieu durant la réunion.
<b>888 (XLIV) Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuve le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013;</li> <li>• Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de veiller à ce que les ressources voulues soient fournies en vue de l'exécution effective du projet de programme de travail et des priorités pour l'exercice biennal 2012-2013;</li> <li>• Prie instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que l'Afrique conserve un rang de priorité des plus élevés dans le programmes de développement des Nations Unies afin de permettre aux pays africains de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La campagne vigoureuse de la CEA et l'appui des États membres africains se sont traduits par une augmentation sans précédent de 120% des subventions de l'ONU à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), au titre de l'exercice biennal 2012-2013.</li> <li>• Des efforts similaires déployés au cours de l'année passée ont abouti à l'annulation de la coupure budgétaire de 2% sur le budget de la CEA prévue pour la période 2012-2013.</li> <li>• En outre, des efforts visant à augmenter les ressources extrabudgétaires pour compléter le budget ordinaire se poursuivront, en 2012-2013, avec l'élaboration d'un plan d'activités et d'une stratégie renforcée pour encourager la participation des partenaires existants et nouveaux.</li> <li>• Au sommet de l'Union africaine de février 2012, le Secrétaire général a réitéré l'engagement de l'ONU à maintenir le développement de l'Afrique au premier rang des priorités de développement de l'Organisation. Illustrant ces assurances données par le Secrétaire général, de nombreuses initiatives stratégiques ont été prises, dont le débat en cours sur le programme de développement de l'après-2015 pour l'Afrique.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>et de relever d'autres défis de développement;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lance un appel en faveur d'un recours accru à une conception de la gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.</li> </ul>		
<b>889 (XLIV) Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Félicite le Conseil d'administration et la Direction de l'Institut des succès enregistrés pour rétablir la capacité de l'Institut d'exécuter ses programmes;</li> <li>• Demande à la Direction de la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la pleine intégration du programme de l'Institut dans son programme de travail;</li> <li>• Note avec satisfaction que les États membres et les partenaires de l'Institut africain de développement économique et de planification ont renouvelé leurs engagements en</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétaire exécutif de la CEA a pris la tête des efforts visant à donner suite à la résolution en se rendant en mission à New York pour rencontrer les représentants concernés du Secrétariat, y compris à la Cinquième Commission et au Conseil économique et social, et pour en rendre compte au groupe des ambassadeurs africains à New York dans le cadre de la réunion d'information qu'il devait avoir avec eux au sujet des résultats de la Conférence des ministres.</li> <li>• Le Secrétaire exécutif a aussi participé à la session du Conseil économique et social à Genève dans le cadre du suivi de la résolution.</li> <li>• D'autres fonctionnaires de la CEA (à Addis-Abeba), le Directeur de l'IDEP (à Dakar) et le bureau de coordination des commissions économiques régionales (à New York) ont fait des contributions écrites et des interventions orales sur les besoins découlant de la résolution à l'invitation de plusieurs comités et pour le bénéfice des participants de différents organes délibérants.</li> <li>• À la suite des efforts déployés pour accroître les crédits annuels qui sont alloués à l'IDEP au titre du budget ordinaire de l'ONU, ces crédits sont passés de quelque</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>faveur de l'Institut et que nombre d'entre eux ont versé leur contribution; et exhorte les États membres et les partenaires à maintenir leur appui à l'Institut en continuant d'acquitter leur contribution et en réglant tout éventuel arriéré;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réitère sa demande tendant à ce que la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'Institut africain de développement économique et de planification soit augmentée substantiellement et invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette demande, notamment en portant la résolution à l'attention du Conseil économique et social;</li> <li>• Invite le Conseil économique et social à appuyer la demande d'augmentation substantielle de la subvention que l'Organisation des Nations Unies verse à l'Institut africain de développement économique et de planification afin de permettre à l'Institut de remplir sa</li> </ul>		<p>480 000 dollars des États-Unis à 1,3 million de dollars à compter de janvier 2012, soit une augmentation de presque 300 %.</p>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
<p>mission avec efficacité à l'appui des efforts de renforcement des capacités de ses États membres;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvelle la demande qu'elle a formulée au Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification de continuer à lui soumettre un rapport annuel sur les progrès réalisés en ce qui concerne les activités de l'Institut.</li> </ul>		
<b>Déclaration ministérielle</b>		
	<p>m) <b>Soutenir l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique.</b> Nous avons pris note du rapport de 2010 sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, et demandons à la CEA et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'envisager de produire des mises à jour plus fréquentes, chaque année,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'édition 2011 du rapport Examen mutuel de l'efficacité du développement est sortie en octobre 2011.</li> <li>L'édition 2011 du rapport Examen mutuel de l'efficacité du développement a été lancé le 30 novembre 2011 au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée).</li> <li>L'édition 2011 du rapport Examen mutuel de l'efficacité du développement a été présentée aux chefs d'État et de gouvernement membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD le 28 janvier 2012, au Sommet de l'Union africaine. Le rapport a été largement diffusé depuis.</li> <li>Le rapport a été présenté à l'OMC à Genève en février 2012.</li> <li>L'établissement de l'édition 2012 du rapport a commencé, et sa publication est prévue pour octobre 2012.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
	pour faire le point sur les progrès accomplis ou examiner des questions spécifiques en réponse à des besoins spécifiques;	
	n) <b>Soutenir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)</b> , en tant que processus propre à l'Afrique pour institutionnaliser la pratique de la bonne gouvernance sur le continent, en particulier dans la conjoncture actuelle que connaissent diverses régions d'Afrique. Nous enjoignons donc la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de veiller à ce que le MAEP ait un rôle moteur important dans l'architecture africaine de gouvernance qui prend actuellement forme, et de prendre des mesures pour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pays (Sierra Leone, du 29 août au 10 septembre 2010, et Djibouti, du 21 au 25 février 2011) ont reçu des missions d'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).</li> <li>• Deux pays (Zambie, du 7 au 25 février 2011, et Sierra Leone, du 23 mai au 8 juin 2011) ont reçu des missions d'examen extérieur du MAEP.</li> <li>• Un pays (Kenya, du 17 au 31 juillet 2011) a reçu une deuxième mission d'examen extérieur.</li> <li>• L'Éthiopie et la Sierra Leone ont fait l'objet d'un examen par les pairs, en janvier 2011 et en janvier 2012 respectivement.</li> <li>• Des ateliers de sensibilisation sur le MAEP ont été organisés au Gabon, à Dakar et à Djibouti en 2011.</li> <li>• Des rapports sur des recherches de fond concernant le processus du MAEP ont été établis.</li> </ul>

<b>Décisions et recommandations</b>		<b>Mesures prises par la CUA et la CEA</b>
<b>Décisions/Résolutions</b>	<b>Déclaration ministérielle</b>	
	encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer;	